

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/02/2026 - 7347 - 2022 B 13846 - 889 970 943 - MNH Enterprises

*Certifié conforme à l'original
le 23/02/2026*



MNH ENTERPRISES

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Version de travail éditée le 23/02/2026

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTE POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise MNH ENTREPRISES - SIREN : 889970943									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Neant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2023		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA		0	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	0	0
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0	0	0
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	0	0
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	0	0
		Avances et acomptes sur immo incorporelles	AL	0	AM	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0	0	0
		Constructions	AP	0	AQ	0	0	0	0
		Install techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	0	0	0
		Autres immos corporelles	AT	0	AU	0	0	0	0
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0	0	0
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0	0	0
		Autres participations	CU	0	CV	0	0	0	0
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	0	0
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0	0	0
		Prêts	BF	0	BG	0	0	0	0
		Autres immobilisations financières	BH	0	BI	0	0	0	0
Total (II)			BJ	0	BK	0	0	0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	0	
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	0	
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	0	
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	0	
		Marchandises	BT	0	BU	0	0	0	
	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0	0		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	283 500	BY	0	283 500	121 500	
		Autres créances (3)	BZ	115 907	CA	0	115 907	83 677	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	0	
	DIVERS	V M P (dont actions propres 0)	CD	0	CE	0	0	0	
Disponibilités		CF	29 527	CG	0	29 527	29 557		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI	0	0	0		
	Total (III)	CJ	428 934	CK	0	428 934	234 734		
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW	0		0	0			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0		0	0			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	0		0	0			
Total général (I à VI)			CO	428 934	1A	0	428 934	234 734	
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob		0	stocks		0	créances		0	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise MNH ENTERPRISES – SIREN : 889970943					Néant ☐		
					Exercice N		
					Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé)			0)	DA	100	100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				DB	0	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)				DD	10	10
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)		EJ	0)	DG	0	0
	Report à nouveau				DH	7 693	1 827
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	1 227	5 866
	Subventions d'investissement				DJ	0	0
	Provisions réglementées				DK	0	0
	TOTAL (I)				DL	9 030	7 803
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0	0
	Avances conditionnées				DN	0	0
	TOTAL (II)				DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0	0
	Provisions pour charges				DQ	0	0
	TOTAL (III)				DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	0
	Autres emprunts obligataires				DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	0	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	0)	DV	326 095	160 341
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	38 358	38 358
	Dettes fiscales et sociales				DY	55 450	28 233
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0	0
	Autres dettes				EA	0	0
Compte de régularisation	Produits constatés d'avance (4)				EB	0	0
	TOTAL (IV)				EC	419 904	226 931
Ecart de conversion passif				ED	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	428 934	234 734	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	0
			- Écart de réévaluation libre		1D	0	0
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	419 904	226 931
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	0	0

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943								Neant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0	0	
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0	0	
	Production vendue - services	FG	135 150	FH	0	FI	135 150	140 100	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	135 150	FK	0	FL	135 150	140 100	
	Production stockee					FM	0	0	
	Production immobilisee					FN	0	0	
	Subventions d'exploitation					FO	0	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	0	0	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	40	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	135 150	140 140
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0	0
	Variation de stocks (marchandises)						FT	0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0	0
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0	0
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	133 680	126 139
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	0	0
	Salaires et traitements						FY	0	0
	Charges sociales (10)						FZ	26	101
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	0	0
			- dotations aux provisions				GB	0	0
		Sur actif circulant dotations aux provisions				GC	0	0	
		Pour risques et charges dotations aux provisions				GD	0	0	
	Autres charges (12)						GE	0	7 000
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	133 705	133 239
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 445	6 901	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	0	0
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	0	0
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	0	0
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	0	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	0	0
	Différences positives de change						GN	0	0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	0	0
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	0	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	0	0
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	0	0
	Différences négatives de change						GS	0	0
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0	0
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	0	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	0	0	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	1 445	6 901	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise		MNH ENTREPRISES - SIREN : 889970943		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	0	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	0	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	0	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		HE	0	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	0	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	0	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	0	0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	217	1 035
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	135 150	140 140
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	133 923	134 274
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	1 227	5 866
RENOIS					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	0	0
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	0	0
(2) Dont produits d'exploit afférents à des exercices antérieurs (à dét au (8)			IG	0	0
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	0	0
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	0	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér (à dét au (8)			1H	0	0
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	0	0
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	0	0
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	0	0
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		RD	0	
(9) Dont transferts de charges			A1	0	0
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	0	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	0	0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4	0	4 000
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
facultatifs A6 0 obligatoires A9 0					
dont cotisations facultatives Madelin A7 0 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 0					
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)			HS	0	0
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Charges antérieures		Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SO 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Néant ☒						
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations				
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions créations apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I		CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II		KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains											KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers									KV		KW		KX	
		Matériel de transport									KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers									LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours											LH		LI		LJ
Avances et acomptes											LK		LL		LM	
TOTAL III											LN		LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence											8G		8M		8T
	Autres participations											8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés											1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières											1T		1U		1V
TOTAL IV											LQ		LR		LS	
Total général (I + II + III + IV)												OG		OH		OJ
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I		IN		CO		DO
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II		IO		LV		LW
CORPORELLES	Terrains											IP		LX		LY
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME	
		Inst Générales, agencements, aménagements des constructions									IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK		
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers									IU		MM		MN	
		Matériel de transport									IV		MP		MQ	
		Matériel bureau et informatique, mobilier									IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers									IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours											MY		MZ		NA
Avances et acomptes											NC		ND		NE	
TOTAL III											IY		NG		NH	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence											IZ		OU		M7
	Autres participations											IO		OX		OY
	Autres titres immobilisés											I1		2B		2C
	Prêts et autres immobilisations financières											I2		2E		2F
TOTAL IV											I3		NJ		NK	
Total général (I + II + III + IV)												I4		OK		OL

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise MNH ENTERPRISES						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4. - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Neant ☒				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH		
TOTAL I						RK		RM		RN		RO		
Terrains						PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU		
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ		QA		QB		QC		
Autres immo corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT		
TOTAL II						QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ON		OP		OQ		OR		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Installations gales, agents et aménag	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immo corporelles	Inst gales, agenc et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW						NY						NZ
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)														
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)														
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES														
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaier										Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP		SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES		Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Q2	Q3	Q4	Q5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Q6	Q7	Q8	Q9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libelle	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libelle	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libelle	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MNH ENTERPRISES										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		A 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0	0		0			
		Autres créances clients				UX	283 500	283 500		0			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0	0			
		Personnel et comptes rattachés				UY	0	0		0			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0	0		0			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0	0		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	5 060	5 060		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	86	86		0			
		Divers				VP	0	0		0			
		Groupe et associés (2)				VC	110 761	110 761		0			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0	0		0			
		Charges constatées d'avance				VS	0	0		0			
	TOTAUX					VT	399 407	VU	399 407	VV	0		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0		0		0		0	
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0		0		0		0	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		0		0		0	
			à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0		0		0		0	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0		0		0		0	
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 358	38 358		0		0		0	
		Personnel et comptes rattachés		8C	0	0		0		0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	0	0		0		0		0	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 040	2 040		0		0		0	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	53 410	53 410		0		0		0	
		Obligations cautionnées		VX	0	0		0		0		0	
		Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	0	0		0		0		0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0		0		0		0	
		Groupe et associés (2)		VI	326 095	326 095		0		0		0	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0	0		0		0		0	
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0		0		0		0	
		Produits constatés d'avance		8L	0	0		0		0		0	
TOTAUX					VY	419 904	VZ	419 904	0		0		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		326 095			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0								

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐		
I RÉINTEGRATIONS								Exercice N clos le 31/12/2023		
BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WA	1 227	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	0	
	Avantages personnels non déduc (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	0	Amort excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	0		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	0		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		RB	0		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	0		
	Amendes et pénalités		WJ	0	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)		XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	0	
	Impôt sur les sociétés							Y7	217	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art 209B du CGI		L7	0		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					Y8	0	
			- imposées au taux de 0%					ZN	0	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme					WN	0	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	0	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	0	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	
						Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	0	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	0	
TOTAL I								WR	1 445	
II - DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E								WT	0	
Prov et charges à payer non déduc, antér taxées et réinté ds les résultats comptables de l'exerc								WU	0	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	0	
			- imposées au taux de 0 %					WH	0	
			- imposées au taux de 19 %					WP	0	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	0	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	0	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							Y6	0	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	0	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	0		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)								ZX	0	
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	0	
	Majoration d'amortissement							XD	0	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	0	J E I (art 44 sexies A)	L5	0
					S I I C (art 208C)	K3	0	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA	0
		ZFU - TE (art 44 octies A)	ØV	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	0
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	0	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	0
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	0
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	0	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	0			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	0			
Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	0	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	0			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL	0							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	0	
III - RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I - II)		XI	1 445			
				Déficit (II-I)				XJ	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL	0			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL	0	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	1 445	XO	0	

DÉTAIL DES AUTRES REINTEGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DEDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Néant ☒			
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4			
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice K4ter			
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6			
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges							
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y		
Provisions pour dépréciation							
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E		
Charges à payer							
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L		
Totaux (Cadre III)			YN		YO		
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 837	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0			
						- Autres réserves	ZD	0			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	5 866		Dividendes		ZE	0			
	Prélèvements sur les réserves	OE	-10		Autres répartitions		ZF	0			
	Total I	OF	7 693		Report à nouveau		ZG	7 693			
					Total II	ZH	7 693				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N	Exercice N-1		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	0	YQ	0	0					
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR	0	0					
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS	0	0					
DÉTAIL DES POSTES	Sous-traitance			YT	76 223	68 188					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	0	XQ	13 614	13 903					
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU	0	0					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	20 307	3 177					
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	0	0					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	0	ST	23 536	40 871					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052			ZJ	133 680	126 139					
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	0	0					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	0	9Z	0	0					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052			YX	0	0					
TVA	Montant de la TVA collectée			YY	27 000	18 650					
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	161	2 038					
DIVERS	Montant brut des salaires			ØZ	0						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			ØS	0						
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK	0	0					
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	0						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur			RH	0						
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA	0	Plus values à 15%	JK	0	Plus values à 0%	JL	0		
				Plus values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0		
	Groupe résultat d'ensemble	JD	0	Plus values à 15%	JN	0	Plus values à 0%	JO	0		
				Plus values à 19%	JP	0	Imputations	JF	0		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH		N° SIRET société mère	JJ				

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par titre)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments · divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Néant ☒		
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)						
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Neant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le <u>01/01/2023</u> et clos le <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE		MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N 2059-G-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TELÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	905	5	

Forme juridique	SAS	Dénomination	DEEPWATER LABEL	
N° SIREN (si société établie en France)	840602429	% de détention		33
Adresse 4 AVENUE LAURENT CELY 92600 ASNIERES-SUR-SEINE FRANCE				
Forme juridique	SAS	Dénomination	NERO PIZZA	
N° SIREN (si société établie en France)	904439825	% de détention		50
Adresse 32 RUE JULES FERRY 78711 MANTES-LA-VILLE FRANCE				
Forme juridique	SAS	Dénomination	NERO SMASH	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		50
Adresse 34 AVENUE JEAN JAURES 78711 MANTES-LA-VILLE FRANCE				

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ A LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : MNH ENTREPRISES	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 889970943	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
		dont montant préfinancé
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : MNH ENTERPRISES

SIREN : 889970943

Attestation produite le 20/01/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
68 RUE DE LA SABLIÈRE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	1 445			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)				☐	
D IMPUTATIONS					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité				0	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Visa conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
EXPERTISE UP 109 AV DE VILLIERS 75017 PARIS 17 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

				Si déposé néant, cochez la case		☒					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même			a						
		payées par un établissement chargé du service des titres			b						
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la ste ne désigne pas les bénéficiaires					c						
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts					d						
Montant des autres distributions					e						
					f						
					g						
					h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %					i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%					j						
Montant des revenus répartis					Total (a à h)						
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prenom domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL tous associés - SCA associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
		MVLT réalisée au cours de l'exercice									
		MVLT restant à reporter									
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice											
								Nombre de reçus délivrés			